

1984 0123-00080-2

40

Fédération
Internationale
des Droits
de l'Homme



R A P P O R T D E M I S S I O N

LES DISPARUS
AU LIBAN

Enquête de Jean-Pierre FILIU

PARIS, le 23 ~~juin~~ février 1984

1984 0123 000036 - R

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITÉE AUPRÈS DES NATIONS UNIES - STATUT B
AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRÈS DE L'UNESCO - STATUT C

Le Président

Des centaines de civils ont disparu au LIBAN.
Sont-ils vivants, détenus ou bien ont-ils été liquidés ?
Nul ne le sait.

La responsabilité de tous les mouvements armés
apparaît engagée, Amal et Druze compris, même si
quantitativement, les Forces Libanaises semblent
détenir un triste record.

La FIDH, opposée par principe à tout marchandage,
à tout échange, demande aux parties concernées de
libérer immédiatement et sans condition toutes les
personnes qu'elles peuvent encore détenir.

Tant que ce geste d'humanité élémentaire et de
justice n'aura pas été accompli, le retour au dialo-
gue s'avérera impossible.

Mais déjà, le gouvernement légal du Liban doit imposer
à ses partisans le retour à une légalité dont il ne
saurait plus se réclamer s'il se montrait incapable
de l'imposer quand il le peut.

Il y a urgence.

Michel BLUM

FÉDÉRATION
INTERNATIONALE
DES DROITS
DE L'HOMME



MANDAT

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
The International Federation of Human Rights,

Organisation Non Gouvernementale accréditée auprès de l'O.N.U.
a Non-Government Organisation, accredited by the United Nations,

du Conseil de l'Europe et de l'U.N.E.S.C.O.,
The European Parliament and U.N.E.S.C.O.,

donne mandat à :
hereby authorizes :

Monsieur Jean Pierre FILIU,

aux fins de prendre toutes informations utiles concernant les citoyens libanais kidnappés disparus dont la détention ne fait pas l'objet d'une décision judiciaire régulière.

Il pourra prendre toutes initiatives qu'il jugera utiles pour que ces personnes puissent recouvrer la liberté.

En tout état de cause, les informations qu'il pourra recueillir devront faire l'objet d'un rapport détaillé que la FIDH transmettra auprès des organismes internationaux auprès desquels elle est accréditée.

PARIS, le 23 DECEMBRE 1983.
=====

le Président,
Michel BLUM



Paris, le 23 janvier 1984

Rapport de mission sur le problème des "disparus" aux mains des "Forces Libanaises".

Je suis resté au Liban, en mission au titre de la FIDH, du 26 décembre 1983 au 19 janvier 1984. J'avais deux mandats de la FIDH, l'un concernant Deir el Kamar, dont la situation est évoquée dans un rapport distinct, l'autre portant sur le problème des "disparus" et étant joint en annexe. Du 28 décembre 1983 au 10 janvier 1984, je suis resté dans le Chouf, essentiellement à Deir el Kamar. J'ai alors mené une enquête sur les "disparus" dans certains villages de l'Iklim al Kharroub, mais mon travail sur les "disparus" s'est surtout déroulé à Beyrouth où j'ai passé le reste de mon séjour.

La FIDH est intervenue au Liban en octobre 1983 à l'appel des "Forces Libanaises", sur le problème de Deir el Kamar. En novembre 1983, une liste élaborée par le "Comité des parents des personnes disparues au Liban" lui a été remise. La FIDH a transmis officiellement cette liste aux "Forces Libanaises" et elle attend toujours leur réponse à ce sujet.

Ma mission consistait, entre autres, à recueillir les données nécessaires à un rapport sur ce douloureux problème des "disparus".

En circulant dans le Chouf, j'ai constaté peu de destructions. De fait, les combats de septembre 1983 ont été limités dans le Chouf proprement dit. Mais le village chrétien de Deir Dourit, au pied de Deir el Kamar, a été détruit par les forces du PSP. Sur les 120000 Chrétiens habitant dans le Chouf, il n'en reste plus, de l'aveu même des responsables druzes, que quelques centaines (de 200 à 400...). L'enclave chrétienne de Deir el Kamar et ses 1500 habitants a donc valeur de symbole. De plus, quelques 25 à 30 000 réfugiés druzes (provenant des régions d'Aley et de Kfar Matta) ont été relogés par le PSP dans les maisons abandonnées par les Chrétiens.

Le retour des réfugiés dans leurs foyers pose donc énormément de problèmes aujourd'hui.

Sur la route entre Jisr el Kadi et Beïssour, qui traverse la caza d'Aley, j'ai relevé de très nombreux villages chrétiens détruits par les forces du PSP. J'ai vu des maisons incendiées de l'intérieur, des églises dynamitées et des cimetières chrétiens profanés... Les régions d'Aley et de Bhamdoun ont été ainsi le théâtre de massacres de Chrétiens par les forces du PSP et de destructions systématiques de bâtiments chrétiens...

Quant au problème des détenus aux mains des différentes milices, la FIDH réclame leur libération immédiate, auprès du PSP, d'Amal comme des FL. De source phalangiste, nous avons appris qu'Amal aurait 47 détenus et le PSP quelques dizaines.

A.- Le contexte du problème des "disparus"

Le problème des "disparus" est apparu au LIBAN dès le début de la guerre civile en 1975. Chaque milice s'est alors constitué une "provision" d'otages, destinés à un échange avec la partie adverse. Les Phalangistes ont introduit la pratique de l'exécution "sur carte d'identité" (celle-ci mentionne l'appartenance confessionnelle) : ce fut le tristement célèbre "samedi noir" (6 décembre 1975) où près de 200 Musulmans ont été abattus aux barrages phalangistes.

Par rapport à ces méthodes radicales, le simple enlèvement "sur carte d'identité" constitue une évolution notable. De fait, des centaines de personnes ont "disparu" au Liban en 1975 et 1976.

La FIDH n'intervient pas sur cette question déjà ancienne, mais sur le phénomène des "disparitions" dont se sont rendues responsables les "Forces Libanaises" (phalangistes) depuis juin 1982.

En effet, les "Forces Libanaises" ont pu se déployer dans la zone occupée par l'armée israélienne et ont procédé à des enlèvements, soit au domicile des personnes concernées, soit aux barrages phalangistes, cas le plus fréquent.

On peut trouver en annexe la description du cas de Joseph HONEINE, enlevé le 5 juillet 1982 dans sa maison à Bhandoun, par des miliciens FL. En trois mois (juin, juillet et août 1982), près d'une centaine de personnes ont ainsi "disparu" aux mains des "Forces Libanaises".

Mais c'est à partir de septembre 1982, dans la foulée des massacres de Sabra et Chatila, que les "disparitions" deviennent massives. Des centaines de personnes sont kidnappées, principalement à Beyrouth, mais aussi dans le Chouf, sur la route de Saïda, sur la route de la Bekaa et sur celle de Tripoli. La vague d'enlèvements se développe durant les mois d'octobre et de novembre 1982.

La responsabilité des FL dans ces "disparitions" est certaine, même si plusieurs cas de figure sont possibles :

1. La personne est enlevée à son domicile par des miliciens phalangistes. C'est le cas de A.M.A., arrêté avec toutes les personnes présentes dans la maison de sa fille, le 18 septembre 1982, à Bhamdoun. Les femmes furent libérées peu après et relevèrent l'identité des détenteurs (George Habr et George Matta).
2. La personne est kidnappée à un barrage des FL, position stable et bien connue. Le barrage phalangiste de Aarbaniye, sur la route de la Bekaa, est ainsi devenu fameux...
3. La personne "disparaît" au cours d'un trajet par route en zone phalangiste. Elle a alors été victime d'un "barrage volant" des "Forces Libanaises". Les FL se vantent d'être dans leur territoire le parti milice unique et d'y faire régner l'ordre et la sécurité. Elles assument donc l'entière responsabilité des enlèvements commis dans la zone sous leur contrôle.
4. La personne est enlevée par des individus armés, en civil, ou revêtus d'uniformes militaires. Ces "enquêteurs" se révèlent être des miliciens phalangistes qui ont en effet une tenue moins compromettante pour opérer en toute impunité dans la zone contrôlée par la Force Multinationale. Une variante de ce schéma est l'arrestation directe par un phalangiste, membre de l'armée, qui remet le "disparu" aux FL. Ainsi Rodolf Saliba, soldat libanais, a arrêté le 17 juin 1982 Ch. M..., pour le remettre au chef local FL, Elie Kachchouh, à Wadi Chahrour.

La vérité sur ces "disparitions" est parfois confirmée, soit au cours des démarches entreprises par les familles pour libérer les détenus, soit par les demandes de rançon adressées par les miliciens phalangistes aux familles.

H.F... a été libérée après paiement d'une rançon, mais, dans la plupart de ces cas de chantage, les ravisseurs ont soutiré de l'argent aux familles avant de cesser tout contact.

Pourtant, la souffrance la plus douloureuse pour les familles est l'absence de nouvelles du "disparu". Les parents demandent en vain aux responsables phalangistes des informations sur la personne enlevée, mais les FL nient l'avoir entre leurs mains. Ainsi, la "disparition" dont se sont rendues coupables les FL peut se prolonger indéfiniment sans moyen de recours...

B - Le "Comité des parents des personnes disparues au Liban"

Pour réagir contre cette situation, plus de 200 femmes libanaises et palestiniennes, femmes, mères ou soeurs de "disparus" manifestent à Beyrouth le 23 novembre 1982. Le lendemain, elles obtiennent d'être reçues par le Premier Ministre, Chafic Wazzan, et cette délégation forme le "Comité des parents des personnes disparues au Liban".

Ce Comité obtient du Mufti de la République l'ouverture d'une permanence quotidienne à Dar el Fatwa, où sont enregistrées toutes les informations relatives aux "disparus". Le Comité décide de manifester tous les jeudis, à 9 heures, devant Dar el Fatwa, tant que le sort des "disparus" ne sera pas élucidé. Cette pratique rappelle les rendez-vous hebdomadaires des "Folles de la Place de mai" à Buenos-Aires.

En décembre 1982 et janvier 1983, le rythme des "disparitions" se ralentit mais le processus se poursuit. Répondant aux demandes pressantes du "Comité des Parents", Pierre Gemayel, chef du Parti phalangiste, déclare, le 22 janvier, qu'il est prêt à libérer les onze détenus en son pouvoir. Fadi Frem, chef des FL, affirme à plusieurs reprises, n'avoir aucun détenu. Le "Comité des Parents des personnes disparues" continue ses démarches et rencontre, en vain, des ministres, des responsables religieux et politiques.

1982/12/22
1983/01/22

Alors que, pratiquement chaque jour, de nouvelles "disparitions" se produisent, les FL libèrent 2 détenus le 13 avril et remettent des "criminels" aux autorités légales (5, le 26 avril et 12, le 3 mai). Mais le mois de mai 1983 est marqué par une recrudescence des enlèvements dans le Chouf, de la part des "Forces Libanaises".

Le "Comité des parents des personnes disparues" poursuit son action avec obstination. Il obtient enfin un écho gouvernemental avec la décision, durant le Conseil des ministres du 14 juillet 1983, de constituer une Commission. Cette "Commission de recensement des disparus et enlevés" sera présidée par le Juge Sami Younes et comprend le brigadier des FSI, Joseph Moujaes et le commissaire principal Hafez Chehadé. Dès le 6 août, début officiel des opérations de recensement, des centaines de formulaires sont remplis par les parents des disparus, à l'appel de leur Comité. Malgré les déclarations gouvernementales apaisantes, le Comité reste ferme sur ses positions.

Le 26 août, un "sit-in" permanent devant Dar el Fatwa rassemble des dizaines de femmes, qui promettent de se relayer jusqu'à la libération de leurs parents. La bataille de Beyrouth, le 30 août, interrompt cette action après 4 jours et 4 nuits et la libération discrète par les "Forces Libanaises" de 4 détenus.

La guerre du Chouf, en septembre 1983, provoque l'ajournement de la Commission Younes. Sami Younes déclare officieusement avoir recueilli 700 à 800 noms de Libanais "disparus", dont 2/3 seraient aux mains des FL...

Le "Comité" ne se décourage pas pour autant. Le 10 décembre, pour le jour anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il organise un vaste "sit-in" devant Dar el Fatwa. La mobilisation populaire est réelle et, le soir même, sera constitué un nouveau Comité, où siègeront les femmes du "Comité des parents", mais aussi des Avocats, des dignitaires religieux, le tout sous le patronage du Mufti de la République et la présidence de l'ex-premier Ministre Selim Hoss.

Cette reconnaissance institutionnelle encourage les familles à venir inscrire le nom des "disparus" à Dar el Fatwa et permet à ce nouveau Comité de rencontrer le Président de la République, Amine Gemayel.

C - L'action de la Croix-Rouge Internationale (CICR)

C'est dans cette atmosphère d'agitation sur la question des "disparus", alors que Pierre Gemayel annonçait un "geste" pour les fêtes de fin d'année, que le CICR entame une négociation sur les détenus aux mains des trois principales milices, le PSP, les Chiites d'Amal et les FL.

Le CICR obtient des trois parties la signature d'un texte identique lui permettant de visiter les centres de détention et d'interroger les détenus sans témoin. Le CICR entame ce difficile processus et envoie aux familles des détenus qu'il visite, des messages. Aucune femme, membre du "Comité des parents des personnes disparues", n'a reçu de message...

Le CICR se contente d'assurer que les détenus qu'il surveille ne disparaîtront plus et se refuse à dire combien il en a visités...

Selim Hoss propose au CICR de remettre à la Commission gouvernementale de Sami Younes les listes des détenus aux mains de chacune des trois parties. Le PSP et les Chiites d'Amal donnent leur accord à cette démarche qui aurait favorisée un règlement global de la question des "otages", sous la garantie de la légalité. Les "Forces Libanaises" refusent de permettre à la Commission Younes de jouer le rôle actif qui aurait dû être le sien et bloquent le processus ; leur liste de détenus restera secrète...

D - Méthode d'enquête suivie

La FIDH s'est vue remettre la liste, élaborée à Dar el Fatwa, et recensant les personnes "disparues" du fait des "Forces Libanaises". Les raisons permettant de mettre en cause les FL dans ces enlèvements ont été exposées au début de ce rapport. Cette liste s'accroît de jour en jour, du fait des nouvelles "disparitions", ou de démarches tardives. Elle compte aujourd'hui 2011 noms, répartis comme suit :

"disparus"	entre 1975 et 1981	depuis juin 82
Libanais	208	732
Palestiniens	245	605
autres		321

Ainsi, pour la période qui intéresse la FIDH, on a 1337 noms recensés par le "Comité des parents". Ne pouvant vérifier personnellement l'ensemble des noms inscrits, j'ai décidé de profiter de mon séjour dans la montagne pour mener une enquête sur un échantillon de villages de l'Iklim al Kharroub. J'ai constaté que :

1. Quand le nom du "disparu" figure sur la liste, les informations le concernant (date et lieu d'enlèvement, ...) sont correctement recensées.
2. De très nombreuses personnes ne figurent pas sur la liste des "disparus".

Ainsi, à Barja, 3 "disparus" sur 8 sont inscrits sur la liste, 1 sur 6 à Ketermaïa, mais le "disparu" du village de Zaarourieh et celui de Mourairieh sont tous deux inscrits.

Au total, 6 "disparus" sur 16 étaient recensés par Dar el Fatwa.

A Beyrouth, la plupart des cas de "disparus" que j'ai rencontrés ne figuraient pas sur la liste...

Par peur des représailles, par lassitude, par manque d'information ou par difficulté de circulation, beaucoup de personnes n'ont pas pu venir inscrire les noms de leurs parents "disparus" à Dar el Fatwa.

D'après cette constatation et en reprenant les chiffres de la liste en les extrapolant, on peut estimer à au moins un millier de Libanais et à plus de 600 Palestiniens le nombre de personnes "disparues", du fait des FL, au Liban, de juin 1982 jusqu'à ce jour.

Les motifs de ces enlèvements sont rarement politiques.

Dans ce cas, le rapt se fait au domicile de la victime. Dans les semaines qui ont suivi leur entrée à Beyrouth Ouest, les FL ont ainsi procédé sur "liste noire" à l'élimination de certains adversaires politiques.

Ainsi, les Libanais chrétiens et même maronites, ont pu être kidnappés. Mais, plus généralement, l'enlèvement se fait sur "carte d'identité" et frappe indifféremment les Libanais musulmans, les Palestiniens et autres "étrangers".

Ce phénomène a pris une grande ampleur lors de la folie de vengeance qui a saisi les Phalangistes à la mort de Bachir Gemayel (14 septembre 1982).

Les Palestiniens se savent être les victimes systématiques des barrages phalangistes et évitent soigneusement de circuler dans les zones sous contrôle FL. Les Libanais musulmans se déplacent plus librement, mais sont à la merci de l'arbitraire du chef phalangiste local...

Il faut souligner que les "disparus", aux mains des FL, sont des civils et non des combattants, n'ayant dans leur grande majorité aucun rôle politique.

Ainsi, ces enlèvements "sur carte d'identité" n'obéissent pas à une volonté de répression politique, ou à un impératif d'échange éventuel, mais au désir de "mettre en condition" la population musulmane et les non-Libanais.

Les rares personnes libérées ou les parents enlevés en même temps qu'un "disparu", avant d'être relâchés, ont décrit l'emploi de la torture dans les centres de détention phalangistes : tabassages prolongés, coups violents sur les parties génitales, brûlures de cigarettes, ... Les viols des détenues, surtout des Palestiniennes, semblent être une pratique courante.

Pour des raisons de sécurité évidentes, il est impossible de révéler l'identité des personnes qui ont témoigné devant nous sur les tortures dans les prisons des F.L.

Les détenus se voient attribuer des numéros, que leur famille devra connaître pour entrer en contact avec eux.

X... est resté deux mois emprisonné au "Conseil militaire" des FL, à la quarantaine. Son numéro : le 6.... Il partageait sa cellule avec 24 autres détenus...

Les centres de détention phalangistes sont nombreux et variés. Ils changent fréquemment et l'on trouvera en annexe une liste non exhaustive des lieux qui ont servi, ou servent encore de prisons aux "Forces Libanaises".

Le centre de détention le plus connu est le "Conseil militaire" (Quartier Général) des "Forces Libanaises" à la Quarantaine.

E - Démarche auprès des "Forces Libanaises"

La FIDH a remis officiellement la liste du "Comité des parents des personnes disparues" au FL, le 20 novembre 1983. Elle attend toujours une réponse. Les FL ont tout d'abord nié avoir un seul détenu en leurs mains.

Puis, ils ont reconnu détenir 60 personnes, ensuite 120.

Ces détenus, que la FIDH se refuse à considérer comme des prisonniers, n'ont été l'objet d'aucune décision judiciaire régulière. Les FL déclarent que les "Tribunaux" phalangistes (institution illégale prétendant se substituer à l'Etat de droit) distinguent 60 détenus "politiques" et 60 détenus de "droit commun". La première catégorie comprendrait des otages "échangeables" avec Amal ou le PSP, alors que la seconde serait composée de "criminels", dont la remise aux autorités légales seraient en négociation....

La FIDH est opposée par principe, à tout échange de prisonniers et a donc demandé aux FL un geste unilatéral et sans contrepartie, seul capable, selon elle, de désamorcer ce cycle infernal de marchandage de vies humaines. J'ai rencontré Monsieur Fadi Frem, Chef des "Forces Libanaises", à ce sujet. Il a refusé toute libération, même symbolique, des détenus aux mains des FL afin de conserver intacte toute sa "monnaie d'échange" (sic).

*
* *

CONCLUSION

La FIDH exprime sa profonde inquiétude quant au sort réservé par les "Forces Libanaises" à plus de 1 500 civils Libanais et Palestiniens, "disparus" entre leurs mains entre juin 1982 et aujourd'hui. Car ces "disparus" ne figurent pas parmi les détenus officiellement reconnus par les "Forces Libanaises". Elle dénonce les enlèvements "sur carte d'identité", pratiqués par les "Forces Libanaises" pour terroriser la population musulmane et palestinienne.

Et elle souligne l'illégalité totale des "Tribunaux" phalangistes qui prétendent statuer du sort des détenus.

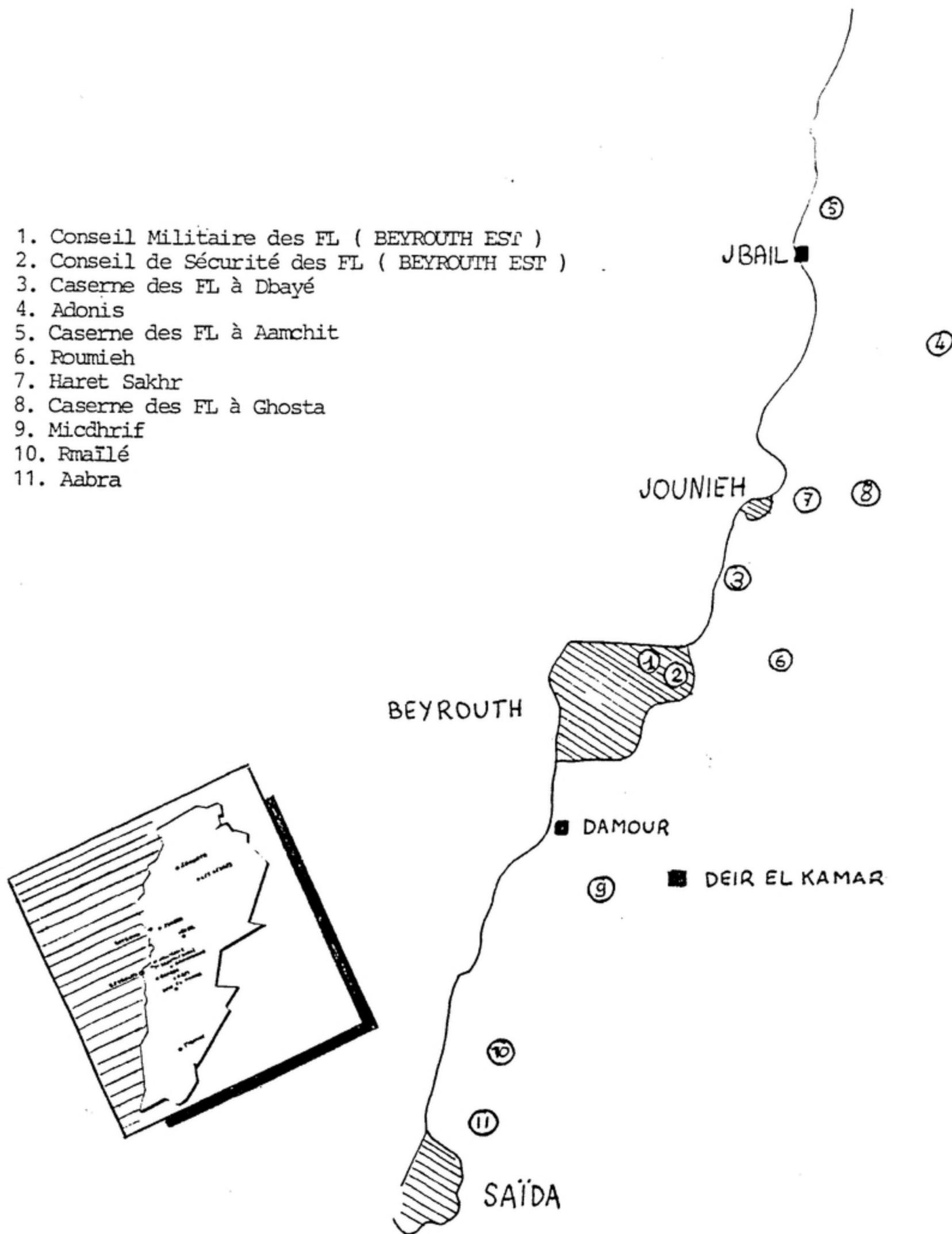
La FIDH demande que toute la lumière soit faite sur la situation des "disparus". Elle soutient les familles des "disparus" dans leur désir de connaître la vérité pleine et entière, et exige que, s'il y a eu "liquidation", celle-ci soit rendue publique.

La FIDH estime que la " Commission de recensement des personnes disparues " (gouvernementale) doit être réactivée après quatre mois de mise en sommeil. Les listes des détenus aux mains de P.S.P., d'Amal et des F.L. devraient, après accord entre les trois parties, être remises à la Commission Gouvernementale, qui oeuvrerait ainsi à un règlement global du problème des détenus illégaux aux mains des milices.

A N N E X E S

Lieux de détention utilisés antérieurement ou actuellement en activité

1. Conseil Militaire des FL (BEYROUTH EST)
2. Conseil de Sécurité des FL (BEYROUTH EST)
3. Caserne des FL à Dbayé
4. Adonis
5. Caserne des FL à Aamchit
6. Roumieh
7. Haret Sakhr
8. Caserne des FL à Ghosta
9. Micdhrif
10. Rmaïlé
11. Aabra



Nous avons les noms d'une dizaine d'autres centres de détention phalangistes, que nous n'avons pu confirmer.

1984 0123-0003 4. V.
40/50

TEMOIGNAGE DE LA FILLE DE ZAHRA BADR.

ZAHRA BADR est une Palestinienne qui a eu 5 fils et 1 fille.

Quatre de ses fils ont été tués à TALL ZAATAR, par les phalangistes, dont un devant ses yeux (1976). Le dernier fils est enlevé en mai 1983 par les les F.L. sur la route de la BEKAA.

ZAHRA entre en contact avec un responsable phalangiste qui lui promet de faire libérer son fils ... contre rançon.

ZAHRA vend tout, recueille 50 000 LL (1LL = 1, 50 FF) et remet cette somme à ce chef phalangiste. Mais il demande 10 000 LL de plus.

ZAHRA parvient difficilement à les réunir , elle "disparaitra" le 3 septembre 1983, en allant porter le dernier versement.

Le 5ème fils s'appelle ABOU EL HAJJ ABD AL SALAM, marié et a deux enfants.

FICHE D'IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE " DISPARUE "

- 1 - HONEINE Joseph, né le 1-1-1935 - Bhamdoun
- 2 - Disparu le 5-7-1982 à 19 H 30 dans sa résidence. Bhamdoun.
- 3 - Après l'invasion israélienne, les Forces Libanaises (FL) ont occupé Bhamdoun et ont commencé une campagne d'arrestations dans la population civile. Entre autres, HONEINE Joseph, pris au sein de sa famille, en présence de deux témoins : MATTA IBRAHIM et MATTA CHUKRI.
- 4 - Les FSI (Forces de sécurité) sous la protection des Forces Libanaises de Bhamdoun dirigées par : Jean Elia KHAÏRALLAH et plusieurs miliciens kataëb armés.
- 5 - Contacts parmi les responsables des kataëb et par l'intermédiaire du Comité des parents des disparus. Mais ces recherches n'ont abouti à rien.
- 6 - Sa soeur : ABDEL-SAMAD Marcelle
R. MAR ELIAS KARAKOL DRUZ - IMM YAMOUT - BEYROUTH LIBAN.
- 7 - Inscrit le 21-10-1983.

1984 01 29 0000 10/2

معلومات عن الشخص المفقود

الإسم والشهرة : عماد ابو مرعي - لبناني الجنسية - دركي في موسيقى قوى الامن الداخلي
 تاريخ ومحل الولادة : المزعة - بيروت ١٩٦٠
 محل الإقامة : بيروت طريق الجديدة شارع حمد ملك علي الخياط ولدت في كترمايا قضاء الشوف
 تاريخ وقت الاختفاء : بتاريخ ١٥ ايلول ٨٢/٩ ذهبت فرقة موسيقى الدرك الى كترمايا لتعزف
 الموسيقى على جثمان رئيس الجمهورية الشيخ بشير الجميل ومكلا وكان ابني عماد ابو مرعي والعريف
 عمر قوير من عناصر هذه الفرقة وبعد ساعة متأخرة عن دوامهم العادي نزلت الفرقة الموسيقية
 من بكيا بعناصر الدرك تقلهم سيارة قوى الامن الداخلي الى سيار الدرك في فردان ومن هناك
 قصد كل عنصر منزله وكان ابني الدركي عماد ابو مرعي وزميله العريف عمر قوير قاصدين ببلدتهم
 كترمايا فصعدوا برفقة سيارة زميلهم الدركي رشيد الطشم بيته في الليلكي مفرق الحدث ونزلوا
 من السيارة في الحدث قرب صيدلية مطر ليستقلوا سيارة ثانية تنقلهم الى وادي الزينة مفرق ببلدتهم
 كترمايا ومن الحدث الى مفرق وادي الزينة لم نعرف عنهم شيئا نحن اهل عماد ابو مرعي كنا في
 كترمايا بهذا التاريخ هربا من الاجتياح الاسرائيلي

معلومات عن الاشخاص المسؤولين : القوات اللبنانية والدولة اللبنانية بعد مراجعة المسؤولين
 في حزب الكتائب تبين بانهم موجودون لدى القوات اللبنانية وما يزالون عن لسان الكتائب ضومط
 التدابير المتخذة : مراجعة رئيس الجمهورية الشيخ امين الجميل ورئيس الوزراء شفيق الوزان
 وسماحة مفتي الجمهورية الشيخ حسن خالد ومدير قوى الامن الداخلي اللواء الحاج وهشام الشعار
 والرئيس صائب سلام وعثمان العثمان وما يزال الجواب لا سلبا ولا ايجابا
 واضع هذا التقرير : والد المخطوف الدركي اللبناني عماد ابو مرعي محمد حسين ابو مرعي
 بيروت طريق الجديدة ملك علي الخياط شارع حمد

محمد حسين ابو مرعي

٨٣/١٠/٢٠

يرسل الى :

Group de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
 Centre pour les Droits de l'Homme
 Office des Nations Unies à Genève
 Palais des Nations
 1211 Genève 10

Telex: Genève 289696
 Telegramme : UNATIONS GENEVE
 Téléphone : (022) 34-6011



1984 01 29 0000 10/2
 VER 30

رياضي محو الصباغ

الاسم

البلد سجل رقم ٩٦٩ بيروت

تاريخ الولادة : ١٦٥

المحنة

١٩٨٢

الاختفاء

تحت حراسة مسلحة
من احماء



بيروت البعثورية
محمد حسن درويش

الجنسية - لبناني
رقم السجل ١٣١

الاسم والشهرة : محمد جعفر - حسين
اسم الاب : حسين
اسم الام : صفية جعفر
محل وتاريخ الولادة : شعت ١٩٦٥
محل الإقامة : بيروت - الاوزاعي
تاريخ الاختفاء : ١٢/١/١٩٨٢ الساعة
مكان الاختفاء : خلدة وفرق
ظروف الاختفاء : اثناء
(باص كبير)
وجد

الجمعة



ركاب كبيرة
د اسباب

احمد

الشيخ
الاحمد

الجنسية

شعب

1840123-0002/12

LE 23 JANVIER 1984

REPONSE DES F.L. AU PREMIER
COMMUNIQUE DE LA FIDH PARU
LE 22 JANVIER 1984.

LA F.I.D.H. A ETE DUPEE PAR LE P.S.P.
REPONDENT LES FORCES LIBANAISES

EN REPONSE AU COMMUNIQUE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS
DE L'HOMME-F I D H PARU LE 22 JANVIER, UNE SOURCE AUTORISEE DES
FORCES LIBANAISES 'A DEPLORE LE FAIT QUE LA F I D H SE SOIT
LAISSEE CONVAINCRE SI FACILEMENT PAR LES ALLEGATIONS MENSONGERES
DU PARTI SOCIALISTE PROGRESSISTE-PSP CONCERNANT LA PRETENDUE
DISPARITION DE 1 500 CIVILS LIBANAIS ET PALESTINIENS'.

LA SOURCE A POURSUIVI 'LES F.L. SOULIGNENT LE FAIT QUE LE PROBLEME
DES PERSONNES DETENUES PAR LES DIVERSES FORCES EN PRESENCE AU LIBAN
EST EN TRAIN D'ETRE TRAITÉ DANS LE CADRE DU COMITE MILITAIRE
QUADRIPARTITE SOUS L'EGIDE DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE
DONT LA HAUTE AUTORITE MORALE EST INDISPUTABLE. LES F.L. SOUHAITENT
QU'A L'AVENIR LA FIDH FASSE PREUVE DE PLUS D'OBJECTIVITE PAR RAPPORT
A UNE SITUATION DEJA FORT COMPLEXE. DE TELLES DECLARATIONS
AUGMENTENT LA CONFUSION DANS LES ESPRITS ET RISQUENT DE TORPILLER
LES SOLUTIONS EN COURS. EN OUTRE, LES F.L. INVIENTENT LA FIDH A SE
PENCHER SERIEUSEMENT SUR LE CAS DE CENTAINES DE CHRETIENS DISPARUS
DANS LE CHOUF EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE DERNIER LORS DES MASSACRES
PERPETRES PAR LES TROUPES DE W. JOUMLATT SANS COMPTER LE SORT
TOUJOURS INCONNU DE MILLIERS DE CHRETIENS DISPARUS DEPUIS 1975'.

FORCES LIBANAISES A PARIS,
TEL. 766 10 96.